



Syndicat indépendant des personnels
de direction de l'Éducation Nationale



Commission Blanchet

Mercredi 23 novembre 2022 de 14h30 à 17h15.

ID-Fo était représenté par Philippe REBISCHUNG et Anne LIVET.

1. Actualités

Engagement du dialogue stratégique avec ministère à partir de la semaine prochaine (concernant la région Grand Est et l'académie)

Projet d'académie quasi finalisé, diffusion prévue en janvier 2023. Il se fait attendre, mais il doit être au niveau des enjeux qu'il représente.

2. Point « Notre école, faisons-la ensemble » (Recteur)

Point d'informations fait en visio par le recteur. A destination de tous les chefs d'établissement. Partir des projets portés par les établissements, co-construits avec tous les acteurs de l'établissement, qui pourront être financés (attribution par une commission académique qui se réunira régulièrement) : 500 millions d'euros disponibles au niveau national sur 5 ans, dont environ 150 millions pour 2023. Un groupe d'accompagnement a été initié. Des guides, des outils pour aider les établissements à construire ces projets sont à disposition. Projets inter-établissements prioritaires. Base du VOLONTARIAT rappelé et les projets pourront être remontés sur toute l'année scolaire. Un groupe d'accompagnement a été mis en place au niveau académique.

3. Valeurs de la République (Recteur)

Fiche repère faites par le ministère, une formation pour tous les chefs sera faite en janvier comme annoncé dans la circulaire (sur des éléments solides de droit, des éléments concrets permettant de mener le dialogue avec les élèves, sur des éléments permettant de gérer la communication avec les équipes et l'extérieur en cas de difficulté).

Si mesure disciplinaire envisagée (surtout conseil de discipline), se rapprocher en amont de M. Rotier et du groupe valeurs de la république, pour consolider toute décision.

Un GT est en cours de montage concernant la rédaction des RI (formulation plus précise proposée aux établissements)

4. Ambition Mulhouse (Recteur)

Projet d'environ 9 millions d'euros avec pour objectif de trouver des réponses à la situation des enfants en grande difficulté personnelle mais aussi englobant la situation des décrocheurs. Différents acteurs (préfecture, région Grand Est, CAF, CeA, universités...). Toute la ville de Mulhouse est considérée comme une « ville éducative » mais les priorités vont vers les 2 objectifs cités plus haut.

Réponse si le projet est retenu en 1^{ère} lecture en décembre.

Les lycées ne font plus partie de l'éducation prioritaire (choix national), mais ils participeront au projet « Ambition Mulhouse ». Les moyens délégués aux établissements tiennent compte de leurs spécificités.

5. Réforme du lycée professionnel (Recteur)

Des GT sont en cours auxquels participent recteurs et IG avec une remise des conclusions en février à la ministre. La concertation se passe dans de bonnes conditions. L'ambition est de mieux reconnaître les LP.

Attention aux signaux faibles notamment dans certains lycées de l'Eurométropole : les lycéens pourraient être instrumentalisés par certains.

Le calendrier nécessite d'être bien ré-expliqué aux enseignants et aux élèves et surtout que cette réforme soit « dédramatisée » d'autant qu'elle n'est pas encore écrite.

6. Evaluation EPLE (IA-Dasen du Bas-Rhin)

Cible de 63 établissements cette année.

Les évaluateurs externes et les établissements ont été mis en lien (3 évaluateurs pour les petits et jusqu'à 4 pour les plus gros). Le projet définitif sera arrêté dans quelques jours suite à quelques remontées.

Webinaire de formation des évaluateurs le 6 décembre, puis en janvier.

2 phases envisagées entre les congés scolaires. La deuxième phase pourrait être privilégiée pour les établissements les plus complexes.

Dans le même temps qu'est faite l'évaluation des EPLE, se met en place l'évaluation des écoles et quelques perdurs seront sollicités au sein d'un quadrinôme pour faire partie du groupe d'évaluateurs. Des enseignants du 2nd degré, proposés par les corps d'inspection (chargés de mission) seront aussi sollicités.

La réflexion sur les projets d'établissement pourra se mettre en route dès que le projet d'académie sera diffusé.

Mise en oeuvre progressive d'un tryptique sur 5 ans : évaluation de l'état, projet d'établissement, contrat d'objectif.

Certains perdurs ont été surpris d'être désigné évaluateur, il y a des résistances notamment éthiques (évaluer un pair) mais aussi car chronophage.

Priorités aux établissements avec un nouveau chef, à l'éducation prioritaire et aux établissements privés, les établissements qui ont été volontaires mais qui n'ont pas été choisis, le seront certainement l'année suivante.

7. Evaluation et projet d'évaluation en LEGT :

Outil vivant qui peut évoluer, cette année peut être utilisée pour le consolider ou le faire évoluer => outil de pilotage intéressant.

Mail du 23/09/22 : seuls 5 projets d'évaluation pour 2022-2023 ont été remontés pour le moment. Si pas retravaillés ou en cours, le faire remonter pour que les services sachent où chacun en est.

⇒ Ne pas hésiter pour s'appuyer sur l'IA-IPR référent pour cela.

8. Charte des pratiques de pilotage (SGA-DASENs)

Différents GT pour la déclinaison de la charte nationale ont eu lieu.

Dernier GT le 9/11/22, avec 4 axes principaux => travail en cours sur la version consolidée pour une présentation de la version finalisée en janvier 2023.

9. Questions diverses

- Education à la sexualité : Objectif de faire appliquer la loi de 2001 préconisant 3 séances pour chaque classe (avec personnel de l'EN et/ou le monde associatif). Réunion du groupe de pilotage académique ce matin pour impulser le dispositif. Etudiants en maïeutique ou IFSI peuvent être sollicités. Il faut s'adapter à la situation de chaque établissement.
- Problème des collèges dans la construction des budgets et de la nécessité de passer en dessous des 30 jours de fonctionnement notamment pour les collèges du Haut-Rhin. En lien avec la baisse du point élève et l'augmentation des factures d'énergie.
- Départ à la retraite anticipée de perdurs en cours d'année qui entraînent des mouvements de personnels et quelle implication sur le mouvement 2023 ? (Les perdurs qui ont eu un poste en cours d'année ne le gardent pas forcément au mouvement, règle non écrite mais qui sera respectée).

- Vigilance quant à la démotivation des enseignants et aux freins rencontrés pour s'investir dans les différentes actions (évaluation des EPLE, « l'école faisons-la ensemble », éducation à la sexualité...)
- Fermeture des établissements : elles sont décidées par les collectivités territoriales en lien avec des priorités énergétiques et démographiques.
 - Une seule** fermeture est envisagée, celle du lycée de Pulversheim : position du recteur = souhait qu'il ne ferme pas car filières porteuses d'emploi (chaudronnerie), une bonne réussite, un internat, un chef d'établissement investi et engagé.
 - ⇒ Le dialogue avec la Région se poursuit concernant la **sécurisation du parcours des jeunes** (les 3 formations continueront de toute façon à être proposées dans le Haut-Rhin), **l'impact sur les personnels** de l'établissement, le **maintien voire le renforcement des 3 grands blocs de formations assurés**. De plus, plateau technique de la chaudronnerie difficile à déplacer. Fermeture déjà annoncée mais pas encore décidée (ce sera le cas d'ici 3 semaines).
 - ⇒ Attention aussi aux établissements qui recevront ces formations : nécessité de communiquer rapidement.
- Evaluation des Perdurs : frustration des perdurs lors du passage d'une évaluation triennale à annuelle en raison du contingentement existant pour « Excellent » (par exemple avec un passage d'Excellent à Bon) mais aussi sur l'implication sur la prime d'IF2R et du délai excessif pour avoir le CREP. L'attribution de l'IF2R sera faite sur la paie de novembre ou maximum décembre.
 - ⇒ Ne pas hésiter à se rapprocher des DASEN et de faire un recours (qui est déconnecté des opérations de mobilité).
- Cumul d'activités : beaucoup restent en attente de la décision notamment en UFA et Greta alors que les enseignements ont débuté dès le mois de septembre. D'après SG, restent seulement les demandes formulées après le 15/10/22 mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Pour celles concernant l'université, des demandes papier avaient été faites sans parvenir à la DPE.
- Programme pHARe : une charge de travail supplémentaire pour les perdurs et les personnels sans moyens supplémentaires. Difficile de mobiliser surtout dans les petits établissements.
 - ⇒ Nécessaire de prendre le temps d'avancer petit à petit car c'est un sujet de premier ordre.
 - ⇒ Privilégier le parcours Magistère (très bien fait) à l'utilisation de Tribu qui manque de classement.
 - ⇒ Identifier le programme comme un outil de résolution de situation de harcèlement au quotidien.
- Le Webinaire proposé aux perdurs concernant la responsabilité de l'ordonnateur et du comptable aura lieu en janvier, soit après la date de mise en oeuvre. Pour l'instant, tout n'est pas encore figé, le rectorat est en attente de textes et d'outils de communication venant du ministère.

Quid de la nécessité de prendre une assurance complémentaire pour les perdurs : peu d'intérêt puisqu'il faut que la faute soit constituée et dans ce cas, de toute façon, l'assurance ne fonctionnera pas. Il sera peut-être nécessaire de revoir les délégations actuellement données.
- Pass Culture : extension prévue aux 6^è et 5^è sera effective mais la date n'est pas connue.
- Rupture conventionnelle pour les perdurs : il y a une enveloppe annuelle pour tous les personnels du 2nd degré pas uniquement les perdurs. Entretien avec DRH, nécessité d'anticiper par rapport aux phases du mouvement. Il faut qu'il y ait un projet professionnel viable car cela empêche tout retour dans la fonction publique d'Etat.